



Programme de paiements anticipés

Agriculture and Agri-Food Canada

Advance Payments

Partie 1B - Personne moral/coopérative/société de personnes

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA) EMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCT

DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR COMMERCIAL ANNÉE DE PROGRAMME 2024-2025

FICHE D'INSCRIPTION POUR UNE ENTREPRISE

Participant

	DEMANDE – RENSEIGNEMENTS SUR LA PER SONNES	SONNE MORALE / COOPÉRATIVE / SOCIÉTÉ DE
1.1 D	OCUMENTS	
✓ Le	es Agents d'exécution doivent demander les renseignements suivants por	ur tous les demandeurs au PPA.
		hoto est requise, tel que permis de conduire. Les cartes d'assurance-maladie me de retrait oui non
1.1.1 (Questions sur l'auto-identification	
fins de souhait répond équitab	rapport et d'orientation de futurs programmes, politiques et activités de c ez pas fournir ces renseignements, vous pouvez cocher « Je refuse de n re à ces questions, on présumera qu'elle a choisi « Je refuse de m'identif	ées à Agriculture et Agroalimentaire Canada et pourraient être utilisées à des ommunication du gouvernement. L'auto-identification est volontaire. Si vous ne n'identifier » ou « Je préfère ne pas répondre ». Si la personne omet de l'ier » ou « Je préfère ne pas répondre ». AAC s'engage à garantir la répartition rejetée ni évaluée moins favorablement en raison de vos réponses à ces
nombr	roupe de propriété de votre entreprise agricole compte-t-il un e important (30 % ou plus) de représentants d'un ou plusieurs des es suivants (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)?	B. Si votre groupe de propriété compte un nombre important de représentants d'un groupe de langue officielle en situation minoritaire, votre entreprise agricole a-t-elle pu obtenir de l'information et des services liés au PPA dans la langue de ce groupe?
	☐ Autochtones	☐ Ne s'applique pas (l'évaluation de l'AQ n'a pas vérifié les langues
	Précisez : ☐ Premières Nations ☐ Nation métisse ☐ Inuits ☐ Inconnu	officielles en situation minoritaire) □ Non □ Oui
	□ Femmes	☐ Je préfère ne pas répondre
	$\hfill\Box$ Parité entre les sexes (50 % ou plus de femmes et/ou de personnes non binaires)	C. Le groupe de propriété de votre entreprise agricole possède combien
	□ 2SLGBTQI+	d'années d'expérience dans l'exploitation d'une ferme? ☐ 0 à 6 ans
	☐ Minorités visibles	□ 7 à 19 ans □ 20 ans ou plus
	□ Personnes handicapées	☐ Je préfère ne pas répondre
	☐ Jeunes (moins de 35 ans)	
	☐ Une communauté de langue officielle en situation minoritaire (francophones hors Québec ou anglophones du Québec)	
	Précisez : □ Anglais □ Français	
	□ Ne s'applique pas	
	☐ Je refuse de m'identifier	

Partie 1B - Personne morale/coopérative/société de personnes

Participant

	GNEMENTS			stant la d	omondo d'ov	uanaa at	indiquer le type d	'entroprise dent il e	'o sit	
			e l'entreprise préser naires, membres ou							Joindre au besoin
	le supplément		idireo, membreo ed	45500100	de la perso	1110 11101	aio, de la coopere	tilve od de la sociel	e de personnes.	Joinare, aa besoin,
			gé par rapport à la d	demande	précédente	, veuillez	joindre le nouve	au document d'inco	rporation, de coo	pérative ou de
			de propriété à jour.							
✓ Veuillez✓ Tous les	indiquer le nur	nero d'entr	eprise de l'ARC s doivent fournir leur	r adracec	complète (c'act-à-di	ra la rua la numá	ro municipal le co	la noetal la caca	nostale)
	n sociale de l			i adicooc	ounpiete (t	o cot a di	Nº PPA de la p	ersonne morale,	ac postar, la casc	postaic).
		отпа ортно	-				de la coopérati			
							de la société d	e personnes :		
	pe d'entrepri		Personne morale D		opérative D] Sc	ciété de person	nes □ Autre	:	
	d'entreprise	fédéral de	l'ARC (correspond	d à votre	numéro	NEQ -	Numéro d'entre	prise du Québec		
de TPS)										
										% de
N° PPA	Prénc		Nom de famil	lla.		A dvaa		Numéro de	Date de naissance	participation
N FFA	Frenc	<mark>/111</mark>	Nom de famil	iie		Adres	se Se	<mark>téléphone</mark>	(aaaa/mm/jj)	financière dans
									(aaaa////////jj/	l'entreprise %
										/6
										%
										%
										/6
										%
Adresse nos	tale de la ners	sonne mor	ale, de la coopérat	ive ou d	e la société	de pers	onnes :			
Adresse	tare de la pere	<u> </u>	aro, ao la cooperat		0 14 0001010	uo poro	Municipalité/Vi	lle	Province	Code postal
- /1 1 11 /		= /1 11								
Tél. de l'entre	eprise	Tél. cellu	ilaire	Téléco	pieur		Adresse de co	urrier électronique)	
1.3 DÉCLAF	RATION DE	FAILLITE								
				مصام که		íalamí fai	II:ta a aaa alaa	7	/hl-	a: "a:"\
		-	coopérative ou socié	•					`	,
	ous, vous-men ? (cochez la c		les actionnaires de l	a person	ine morale, o	cooperati	ve ou societe de l	personnes, declare	faillite au cours o	les / dernieres
	`		<i>,</i> onnaires de la sociét	tá / coon	árativa / soci	iátá da n	arsonnes cherche	az à obtenir une pro	tection financière	contre les
			ion aux consommate					z a obteriii une pro	dection infanciere	COTTUE IES
			enaire qui a déclar					aire / membre / par	tenaire qui a dé	claré faillite

Partie 1B – Personne morale/coopérative/société de personnes

Participant

1.4 DÉCLARATION D'AVANCE(S) DU PPA DEMANDÉE / REÇUE D'AUTRES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Est-ce que la personne morale, coopérative ou société de personnes ou actionnaires de celle-ci ont une avance impayée avec un autre agent d'exécutior
du PPA? (cochez la case si "oui")

- Est-ce que la personne morale, coopérative ou société de personnes ou actionnaires de celle-ci présenter une demande d'avance auprès d'un autre agent d'exécution du PPA cette année de programme? (cochez la case si « oui »)
- Est-ce que la personne morale / coopérative / société de personnes ou actionnaires de celle-ci sont en défaut avec un agent d'exécution du PPA? (cochez la case si "oui")

Nom de l'actionnaire, du membre ou de l'associé	Nom de l'agent d'exécution du PPA	Produit agricole pour lequel une avance a été octroyée	Année de programme (aaaa)	Montant de l'avance demandée / reçue
			20	\$
			20	\$
			20	\$
			20	\$

1.5 RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Veuillez compléter le point 5 du document s'intitulant « Autorisation du producteur» (Partie 1C)

1.6 PRODUCTEURS LIÉS ET LIEN DE DÉPENDANCE

- ✓ Les producteurs sont liés s'ils ont un lien de dépendance.
- ✓ Sont, sauf preuve contraire, réputés avoir un lien de dépendance les producteurs se trouvant dans les situations suivantes :
 - Un des producteurs est l'époux ou le conjoint de fait de l'autre producteur
 - o Un des producteurs détient au moins 25% des actions à droit de vote de l'autre producteur
 - Un des producteurs détient au moins 25% des actions à droit de vote d'une compagnie qui détient directement ou à travers une autre compagnie au moins 25% des actions à droit de vote de l'autre producteur (compagnie)
 - o Un des producteurs à droit à 25% ou plus des profits ou revenus de l'autre producteur (société de personnes, coopérative)
 - Un producteur partage avec l'autre sans être son associé des services de gestion, des services administratifs, du matériel ou des installations ou des frais généraux relatifs à la gestion de son exploitation
 - Toute autre situation définie dans la LCPA ou son Règlement
- Le lien de dépendance a une incidence sur l'admissibilité du demandeur à une avance, de même que sur le montant de toute avance qui lui est attribuée.
- ✓ Si vous répondez « oui » à la question 1 ci-dessous, remplissez la section 1.6.1 qui est une déclaration de dépendance ET la section 1.6.2 réfutation du lien de dépendance.
- ✓ Si vous répondez « oui » à la question 2 ci-dessous, remplissez la section 1.6.1 qui est une déclaration de dépendance ET la section 1.6.2 réfutation du lien de dépendance.
- ✓ Si vous répondez « oui » à la question 3, vous pourriez ne pas être admissible à une avance consentie aux termes du Programme de paiement anticipé (PPA), sauf si vous êtes en mesure de réfuter la présomption de dépendance.
- √ Vous pouvez choisir de réfuter la présomption de votre Agent d'exécution que votre entreprise agricole est liée à un autre producteur. Dans de tels cas, vous devrez fournir à l'agent d'exécution la preuve que la relation est indépendante, ce qui comprendra la fourniture à l'agent de la documentation à l'appui de votre déclaration.
- ✓ Si vous répondez « non » aux questions 1 et 2, vous n'avez pas à compléter les sections 1.6.1 et 1.6.2

1.	Selon les définitions ci-dessus, est-ce que votre personne morale, coopérative ou société de personnes est liée à un autre producteur? Si non, passez à la section 1.7	OUI 🗆	NON □
2.	Un producteur lié a) a-t-il fait une demande d'avance au titre du PPA au cours de la présente année de programme ou b) a-t-il participé au PPA au cours d'une année de programme antérieure?	OUI 🗆	NON 🗆
3.	Est-ce qu'un producteur lié est inadmissible à la suite d'un défaut dans le cadre du PPA, du Programme d'avances printanières ou du Programme d'avances printanières bonifié?	OUI 🗆	NON 🗆

Les renseignements personnels et/ou commerciaux soumis sur ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 10 de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole. Tout renseignement personnel recueilli par l'Agent d'exécution sera utilisé pour administrer le programme conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) ou à la législation applicable dans sa juridiction. Tout renseignement personnel et/ou commercial peut être divulgué à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et sera utilisé pour administrer le programme conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Loi sur l'accès à l'information. Les renseignements peuvent être utilisés aux fins consenties dans la Déclaration. Les personnes ont le droit de demander l'accès et la correction de leurs renseignements personnels. Si vous avez des questions concernant vos renseignements et votre vie privée, veuillez communiquer avec nous : Directeur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Étage 10, 1341, chemin Baseline, Tour 7, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 ou par courriel à AAFC. Privacy-vieprivee. AAC@AGR.GC.CA et faite référence à la banque de renseignements personnels d'AAC Loi sur les programmes de commercialisation agricole : Programme de paiements anticipés, PPU 140. (2024).

Partie 1B - Personne morale/coopérative/société de personnes

Participant

Dressez la liste de tous les producteurs individuels liés auxquels une avance a été attribuée pour cette période de production ou des périodes précédentes, y compris les avances émises par d'autres agents d'exécution du PPA.

Joignez une autre feuille au besoin.

Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été attribuée	N° PPA	Nom de l'organisation de producteurs qui a émis l'avance	Année de programme
1.			20
2.			20
3.			20

1.6.2 RÉFUTATION DU LIEN DE DÉPENDANCE

- Répondez aux questions ci-après pour chaque producteur lié cité à la section 1.6.1.
- Si vous avez répondu « non » à l'une ou l'autre des questions ci-dessous, vous n'avez pas réfuté la présomption de dépendance avec la personne citée.
- Si vous répondez « oui » à toutes les déclarations ci-dessous, vous avez établi que vous opérez sans lien de dépendance avec les producteurs en

question, l'agent d'exécution peut demander de voir la documentation étayant les réponse de constitution de société, les états financiers, des baux, et les reçus, entre autres. ✓ Joignez une autre feuille au besoin.	s données aux questions ci-dess	sous, telles que des articles
1. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :		
a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI 🗆	NON □
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI 🗆	NON □
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (cà-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI 🗆	NON 🗆
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI 🗆	NON 🗆
2. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :		
a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI 🗆	NON □
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI 🗆	NON □
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (cà-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI 🗆	NON 🗆
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI 🗆	NON 🗆
3. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :		
a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI 🗆	NON □
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI 🗆	NON 🗆
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (cà-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI 🗆	NON 🗆
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI 🗆	NON 🗆

Partie 1B - Personne morale/coopérative/société de personnes

Participant

ľ
F
7
n
É
٦I
Α
E
Λ
П
IC
10
J
ח
E
S
(
ī
ľ
Λ
N
C
II:
1
1
3
G
Δ
R
Δ
N
П
K
3

- Énumérez tous les créanciers garantis qui ont une sûreté incluant le(s) produit(s) agricole(s) et/ou les paiements du programme de GRE, que cette sûreté ait été donnée en vertu de la Loi sur les banques ou en vertu d'une loi sur les sûretés mobilières en vigueur dans la province, ou par l'effet de toute autre loi.
- Les exemples peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :

Nom du créancier garanti	Adresse et/ou numéro de téléphone	La sûreté est sur quel produit	Valeur (s'il y a lieu)		
Nom du creancier garanti	Auresse evou numero de telephone	La surete est sur quer produit	valeur (S II y a lieu)		
.8 SIGNATURES					
Nom de la personne morale or (en lettre moule		Signature du représentant	autorisé		
		Date :			
 Dans le cas d'une société au sens du Co actionnaire ou copropriétaire est requise 		norale ou de propriétaires indivis, la signature c	le chaque associé ou		
Noms des actionnaires ou associ (en lettre moule		Signature			
		Date :			

L'acceptation de votre demande demeure conditionnelle jusqu'à ce que votre dossier soit complété et approuvé.